

BORDEAUX MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME



MISE À DISPOSITION DU DOSSIER

5^e MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Le public est informé de la mise à disposition du dossier de la 5^e modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole (PLU 3.1) portant sur le projet de reconversion du site HIA Robert Picqué, de l'exposé de ses motifs et des éventuels avis reçus.

Les modalités de la mise à disposition du public ont été fixées par la délibération n°2025-28 du Conseil de Bordeaux Métropole du 7 février 2025 et par l'arrêté n°25METAJPP00468.

La mise à disposition se déroulera du **mercredi 25 juin 2025 au lundi 28 juillet 2025** au sein des locaux de la mairie de Villenave d'Ornon situés au 14b rue du Professeur Calmette ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole situés bâtiment Laure Gatet 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux bâtiments.

Le dossier de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les éventuels avis reçus pourront également être consultés par le public sur le site internet de Bordeaux Métropole participation.bordeaux-metropole.fr.

Les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU 3.1 pourront être consignées sur les registres déposés dans les lieux précités aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et de façon dématérialisée sur le site participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton « Je donne mon avis » **du 25 juin 2025 à partir de 9h jusqu'au 28 juillet 2025 à 17h.**

Elles pourront également être adressées par écrit à madame la Présidente de Bordeaux Métropole, Direction de l'urbanisme, service planification urbaine, esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex ainsi que par mail à l'adresse suivante : plu@bordeaux-metropole.fr.

A l'issue de la période de mise à disposition du public du dossier, la Présidente de Bordeaux Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de Bordeaux Métropole et lui proposera d'approuver le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Toute information relative à cette procédure pourra être demandée auprès du service planification urbaine de la Direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole au 05.33.89.56.56.